

**Commission économique pour l'Europe****Réunion régionale d'examen « Beijing+30 »**

Genève, 21 et 22 octobre 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Mobiliser des fonds pour l'égalité des sexes dans la région
de la Commission économique pour l'Europe****Mobiliser des fonds en faveur de l'égalité des sexes
et de l'autonomisation des femmes dans la région
de la Commission économique pour l'Europe****Note de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)***Résumé*

La région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a beau progresser sur la voie de l'égalité des sexes, la plupart des cibles de l'objectif de développement durable (ODD) n° 5 risquent fortement de ne pas être atteintes à l'horizon 2030. Pour infléchir la trajectoire, il est essentiel de restructurer toutes les sources de financement de manière à garantir un financement global de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes à l'échelle de l'ensemble des ODD. Des fonds supplémentaires d'un montant de 360 milliards de dollars par an sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans la poursuite des principaux objectifs mondiaux, dont l'élimination de la pauvreté et l'élimination de la faim¹.

Les pays sont confrontés à des choix difficiles, traversent des crises multiples et doivent composer avec une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Tous ces facteurs compliquent les efforts déployés pour investir dans la construction de sociétés plus équitables et résilientes. Pour que l'ensemble des ressources financières contribuent effectivement à l'égalité des sexes, il faut analyser systématiquement l'affectation des fonds et les dépenses, et adopter des politiques dans le cadre desquelles l'égalité des sexes et le développement durable sont au premier rang des priorités. De nombreux pays de la CEE intègrent progressivement les questions de genre dans la gestion de leurs finances publiques, mais les investissements considérables qu'ils doivent consentir pour résorber les disparités entre les sexes font toujours défaut en raison d'une prise en compte partielle et insuffisamment systématique de ces questions dans les processus de planification et de budgétisation.

¹ ONU-Femmes (2023), « A comprehensive analysis of gender equality progress across all 17 Sustainable Development Goals (SDGs) ».



L'aide publique au développement (APD) cible généralement les besoins humanitaires immédiats, souvent au détriment des projets à plus long terme de promotion de l'égalité des sexes. En 2021-2022, seuls 4 % des flux d'APD ont été consacrés à des programmes dont l'égalité des sexes était le principal objectif.

Pour remédier aux problèmes susmentionnés et progresser plus rapidement sur la voie de l'égalité des sexes, il est crucial d'incorporer les questions de genre dans l'ensemble des politiques macroéconomiques et d'accroître tant la part que le montant des fonds affectés à la résorption des disparités entre hommes et femmes. Il convient également de renforcer l'application des principes d'égalité des sexes dans les organisations bilatérales et multilatérales, d'intégrer les questions de genre dans les instruments financiers et les investissements des acteurs privés et publics, d'intensifier la collecte de données sur l'égalité des sexes, et de procéder à davantage d'audits budgétaires axés sur le genre à l'aune des indicateurs relatifs aux ODD et des engagements pris en faveur de l'égalité des sexes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Tendances régionales et progrès régionaux	6
A. Indicateur 5.c.1 des ODD – le financement de l'égalité des sexes sur la période 2018-2021	6
B. Restructurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes grâce à la budgétisation sensible au genre	9
C. Le renforcement du rôle du secteur privé dans la résorption des disparités entre les sexes et la réalisation des ODD	10
D. Les flux d'aide au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE	11
III. Obstacles	13
A. Rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays pour réduire systématiquement les disparités entre les sexes et absence de prise en compte des questions de genre dans les situations d'urgence	13
B. Insuffisance des ressources affectées au développement et à la pérennisation de procédures de planification et de budgétisation sensibles au genre dans le cadre des systèmes de gestion des finances publiques	13
C. Questions transversales et manque de coordination intersectorielle	14
D. Intégration lacunaire des questions de genre dans les cadres financiers bilatéraux et multilatéraux	14
E. Multiplication de cadres budgétaires spécialisés	15
F. Absence d'intégration stratégique des questions de genre dans tous les instruments financiers	15
IV. Mesures prioritaires	15
A. Redoubler d'efforts et d'ambition pour restructurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes en vue d'atteindre l'ODD n° 5 et les autres ODD	15
B. Investir plus de ressources dans la création de systèmes de GFP sensibles aux questions de genre	16
C. Étendre la prise en compte des questions de genre au processus budgétaire des organisations bilatérales et multilatérales (planification et établissement de rapports sur les résultats)	16
D. Intégrer une approche sensible au genre dans les instruments financiers et les investissements du secteur privé	17
E. Investir dans la mise au point de systèmes d'information axés sur le genre et dans l'accessibilité et la convivialité des plateformes de données pour éclairer la prise de décisions	17
F. Procéder à davantage d'audits budgétaires axés sur le genre à l'aune des indicateurs relatifs aux ODD et assurer le suivi des ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes et aux organisations et collectifs de femmes	17

I. Introduction

1. L'égalité des sexes demeure un défi de taille, que de multiples crises, parmi lesquelles la pandémie de COVID-19, ont rendu plus difficile encore à relever². De surcroît, les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD n° 5, qui porte sur l'égalité des sexes, ont été lents. En 2023 (données les plus récentes), seuls 15,4 % des indicateurs de l'ODD n° 5 pour lesquels il existait des données progressaient conformément au calendrier, tandis que, pour tous les autres, les pays accusaient un retard modéré (61,5 %) ou étaient loin, voire très loin du but (23,1 %), alors qu'il ne restait que sept années avant l'échéance de 2030³. Dans l'édition 2023 de son rapport intitulé *Global Gender Gap Report*, le Forum économique mondial a souligné que, au rythme actuel des progrès, il faudrait 131 ans pour atteindre la parité entre les sexes et 169 années supplémentaires pour résorber les disparités dans la participation économique et parvenir à l'égalité des chances sur le plan matériel.

2. L'examen « Beijing+30 » offre une occasion unique d'évaluer l'état d'avancement des ODD et d'examiner les déficits de financement persistants qui font obstacle à leur réalisation. Un tel examen est essentiel pour intensifier l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et concrétiser les engagements déjà pris⁴, de sorte que les investissements futurs contribuent effectivement à accélérer la réalisation de tous les ODD selon une démarche soucieuse des questions de genre. Dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, les parties prenantes s'engagent à « accélérer et intensifier [leurs] efforts pour collecter, diffuser, harmoniser et mettre pleinement à profit des données ventilées par sexe afin d'éclairer les décisions stratégiques et guider l'investissement, en veillant de même à ce que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes » (par. 20 a) du texte du Partenariat⁵. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'engagement est pris d'assurer le suivi des fonds affectés à la promotion de l'égalité des sexes et d'accroître la transparence des dépenses publiques, et l'importance d'un renforcement du rôle joué par le secteur privé dans la réalisation des ODD est soulignée.

3. Les inégalités entre les sexes sont profondément enracinées, structurelles et complexes. Des interventions cantonnées à des secteurs particuliers ou des projets ponctuels ne suffiront pas à en venir à bout. Leur élimination effective et systématique requiert des financements intersectoriels, parallèles et coordonnés, qui proviennent de sources multiples. Le financement de la promotion de l'égalité des sexes ne se limite donc pas à l'allocation de fonds. Il suppose de réorienter stratégiquement le financement pour combler les disparités entre les sexes, d'utiliser diverses méthodes et ressources issues de sources publiques et privées, et de faire en sorte que les investissements s'inscrivent dans une stratégie volontariste, durable et globale.

4. Si des montants importants peuvent être alloués à des initiatives consacrées par exemple au développement de l'entrepreneuriat des femmes, il est crucial de trouver un équilibre et de ne pas délaisser, notamment, l'appui à l'économie des services à la personne et aux femmes victimes de violence fondée sur le genre. La difficulté est de faire en sorte que toutes les ressources financières, publiques comme privées, soient examinées de près et affectées de manière à contribuer effectivement à l'égalité des sexes. Pour ce faire, il faut analyser et suivre systématiquement la façon dont les fonds sont alloués et dépensés, en veillant à ce qu'ils favorisent l'égalité des sexes. Cette approche stratégique du financement

² Document de travail du FMI (2021), « Gender Budgeting in G20 Countries ».

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/gender-equality/>.

⁴ Dans le Programme d'action de Beijing (1995), les parties prenantes appellent à la prise en compte des questions de genre dans la gestion des finances publiques. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015), les pays sont invités à se doter de ressources suffisantes et d'outils adaptés pour suivre le montant des fonds alloués à la promotion de l'égalité des sexes (indicateur 5.c.1). Le Programme d'action d'Addis-Abeba (2015) souligne l'importance du suivi des ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes et au renforcement de la capacité des pays à prendre la problématique femmes-hommes en considération dans l'établissement de leurs budgets. En 2020, le groupe Women20, créé dans le cadre du G20, a appelé les pays à investir davantage dans la budgétisation sensible au genre afin que les politiques budgétaires fassent progresser l'égalité des sexes dans le contexte du relèvement post-COVID-19 à court et à long terme.

⁵ <https://www.oecd.org/dac/gender-development/49503142.pdf>.

est essentielle pour susciter des changements durables. Elle doit reposer sur des politiques mûrement réfléchies, qui font de l'équité et de la durabilité des priorités dans tous les domaines. De plus en plus reconnue et adoptée partout dans le monde, la budgétisation sensible au genre⁶ est un moyen stratégique d'agir sur toutes les sources de financement et de les restructurer pour résorber les inégalités entre les sexes et accélérer la réalisation de l'ensemble des ODD.

5. Dans le secteur public, la budgétisation sensible au genre influe fortement sur la planification du budget et des recettes, la transparence des dépenses, la passation de marchés et les investissements. Elle consiste à transformer progressivement les politiques et les budgets en appliquant une approche plus soucieuse de la problématique femmes-hommes et en évaluant leur incidence sur la qualité de vie des femmes et des hommes, des garçons et des filles. Elle permet non seulement de favoriser l'autonomisation des femmes et des filles et de promouvoir l'égalité des sexes, mais aussi de prendre pleinement en considération la discrimination dans ses formes complexes et convergentes. Elle est le gage d'une gestion plus équitable et inclusive des finances publiques, car elle suppose une évaluation minutieuse des répercussions que les décisions budgétaires ont sur différents groupes.

6. Lorsque la budgétisation sensible au genre est effectivement appliquée, elle peut contribuer grandement à la résorption des disparités entre les sexes. En garantissant l'analyse et l'évaluation des budgets selon une approche soucieuse des questions de genre, elle peut exercer une forte influence sur la planification et l'affectation des budgets publics, ménageant une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour mettre en place des initiatives axées sur les questions de genre et promouvoir la réalisation des ODD. Au cours de l'exercice 2022, plus de 33 500 milliards de dollars⁷ ont été dépensés par 125 pays où vivent 7,5 milliards de personnes. Ce montant témoigne de l'impact que peut avoir une méthode efficace de budgétisation tenant compte des questions de genre.

7. Si le secteur public est le premier concerné par la budgétisation sensible au genre, cette approche est tout aussi pertinente pour le secteur privé et les autres sources de financement. Son application aux stratégies d'investissement et aux instruments financiers pourrait accroître les fonds consacrés à l'égalité des sexes et encourager des pratiques d'investissement soucieuses de la problématique femmes-hommes. Dans le contexte de l'investissement, la prise en compte des questions de genre consiste à allouer délibérément des fonds à des projets, entreprises et initiatives dont le but est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des groupes marginalisés. Il s'agit d'intégrer la problématique femmes-hommes à toutes les étapes du cycle d'investissement, de l'analyse initiale et des audits préalables au suivi et à l'évaluation.

8. Divers instruments financiers, parmi lesquels les obligations axées sur l'égalité des sexes (*gender bonds*), les placements en actions et les fonds à impact, peuvent se prêter à des investissements soucieux des questions de genre. Actuellement, les priorités et stratégies d'investissement ne tiennent pas pleinement compte des besoins variés de divers groupes, et accentuent par conséquent les inégalités. Il faut d'urgence les réformer pour résorber effectivement les disparités entre les sexes, en veillant à ce que les initiatives soient pérennes sans dépendre de façon disproportionnée de ressources publiques.

9. L'établissement d'un lien stratégique entre les approches innovantes de l'investissement et les cadres traditionnels est indispensable pour élargir l'impact des investissements et assurer la durabilité du financement en faveur de l'égalité des sexes et des ODD. D'un côté, les acteurs traditionnels de l'investissement offrent des avantages non négligeables, puisqu'ils permettent de tirer parti des cadres et réseaux existants, ainsi que d'une crédibilité déjà bien assise. Le but est d'utiliser des véhicules d'investissement traditionnels pour réorienter des flux financiers substantiels vers la promotion de l'égalité des

⁶ Document de travail du FMI (2021), « Gender Budgeting in G20 Countries ». La budgétisation sensible au genre consiste à utiliser des outils de politique budgétaire et de gestion des finances publiques (GFP) pour promouvoir l'égalité des sexes. Le but est que les pouvoirs publics aient pleinement conscience de l'incidence que leurs choix ont sur l'égalité des sexes. Il ne s'agit pas juste de financer des initiatives expressément consacrées à l'égalité des sexes. L'idée est aussi d'analyser les politiques et décisions budgétaires pour cerner leurs effets, intentionnels ou non, sur l'égalité des sexes, et d'exploiter les informations ainsi obtenues pour élaborer et appliquer des politiques plus efficaces en matière de genre.

⁷ The Open Budget Survey (2023).

sexes, de manière à garantir des retombées plus vastes et plus tangibles. D'un autre côté, la création de nouvelles structures permet simultanément d'encourager l'innovation, de cibler les efforts sur l'égalité des sexes et de créer une culture centrée sur cet impératif. Certes, ces nouvelles structures opèrent souvent à plus petite échelle, mais elles offrent une occasion unique de mettre à l'essai de nouveaux modèles d'investissement soucieux des questions de genre. De telles expérimentations sont cruciales pour tester et affiner de nouvelles stratégies, qui pourront ensuite être intégrées dans les cadres traditionnels.

10. Les deux approches sont essentielles. L'objectif premier devrait être de remettre en question les cycles d'investissement traditionnels et de réorienter les considérables flux monétaires qui les alimentent, mais les mesures novatrices prises dans le cadre de projets plus modestes démontrent l'efficacité d'interventions ciblées. Une fois qu'elles ont fait leurs preuves, ces nouvelles méthodes peuvent être appliquées à plus large échelle, rediriger des flux financiers plus importants et ainsi contribuer plus efficacement à l'égalité des sexes.

11. Dans le contexte du financement tenant compte des questions de genre, deux tendances sont à l'œuvre simultanément. D'un côté, de nombreux pays ont progressivement intégré les considérations de genre dans leur planification budgétaire, leurs achats et leurs investissements. De l'autre côté, ces efforts n'ont pas été accompagnés d'une augmentation des ressources allouées à la résorption des disparités entre les sexes, malgré des besoins d'investissement considérables. Le problème ne vient pas de la budgétisation sensible au genre en tant que telle, mais plutôt de son application partielle et incohérente.

12. Les auteurs du présent rapport thématique mettent en évidence l'élan créé en faveur du financement de la promotion de l'égalité des sexes et soulignent qu'il faut intensifier l'action menée. Ils appellent toutes les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, les organismes internationaux et les acteurs du secteur privé, à redoubler d'efforts pour restructurer ce financement selon une approche soucieuse des questions de genre. Une telle approche est essentielle pour gérer les fonds plus efficacement et faire en sorte que les budgets publics, les cadres financiers des organisations multilatérales et bilatérales, ainsi que les investissements du secteur privé, soient en phase avec les objectifs d'égalité des sexes. Les parties prenantes peuvent ainsi s'assurer que les ressources financières sont délibérément orientées vers des initiatives destinées à réduire les disparités entre les sexes. Cet alignement stratégique des investissements est crucial pour traduire les engagements en résultats concrets et mesurables, qui contribuent à l'égalité des sexes et appuient l'action menée plus largement pour atteindre les ODD. Les auteurs du présent rapport thématique s'appuient sur les conclusions concertées de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, insistant sur la nécessité pour les pays d'élargir leur marge de manœuvre budgétaire et de consolider leurs institutions afin de mieux financer la promotion de l'égalité des sexes. Ils préconisent de mettre l'accent sur la réduction des risques systémiques et des inégalités structurelles, et recommandent de remédier à ces problèmes par l'adoption de stratégies intégrées, coordonnées et cohérentes à tous les niveaux.

II. Tendances régionales et progrès régionaux

A. Indicateur 5.c.1 des ODD – le financement de l'égalité des sexes sur la période 2018-2021

13. Le monde est à la traîne dans la réalisation de l'ODD n° 5, qui consiste à atteindre l'égalité des sexes. Un plan de relance ciblé sur les objectifs d'égalité des sexes est indispensable pour mener une action porteuse de transformations. Des fonds supplémentaires d'un montant de 360 milliards de dollars par an sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans la poursuite des principaux objectifs mondiaux, dont l'élimination de la pauvreté et l'élimination de la faim⁸. En proie à des crises multiples, les pays sont confrontés à des choix difficiles et doivent composer avec une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Ces facteurs compliquent les efforts déployés pour investir dans les ODD et soutenir des initiatives essentielles à la création de sociétés plus équitables

⁸ ONU-Femmes (2023), « A comprehensive analysis of gender equality progress across all 17 Sustainable Development Goals (SDGs) ».

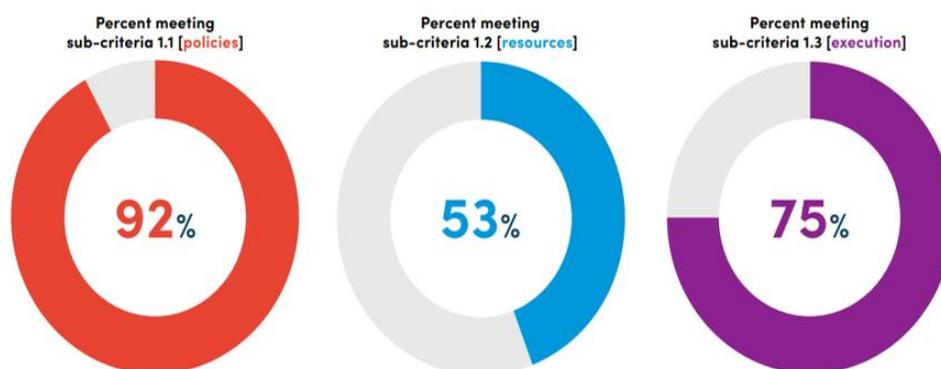
et résilientes. Pour infléchir la trajectoire, il est impératif de faire du financement de la promotion de l'égalité des sexes une priorité.

14. La mise en place effective d'une budgétisation sensible au genre, entreprise stratégique et technique essentielle, requiert de solides systèmes de gestion des finances publiques (GFP). Or les données recueillies par ONU-Femmes, l'OCDE et le PNUD auprès de 105 pays montrent que seul un quart d'entre eux sont dotés de systèmes permettant un suivi systématique des dépenses consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Sans systèmes robustes, les pays ont du mal à budgétiser, affecter et utiliser efficacement des fonds en faveur de l'application des lois et politiques nationales de promotion de l'égalité des sexes.

15. Les données sur l'indicateur 5.c.1 des ODD rendent notamment compte de l'efficacité de l'action des pays au regard des trois sous-critères du critère 1. Si 92 % d'entre eux ont mis en place des politiques et des programmes de promotion de l'égalité des sexes, seuls 53 % ont alloué des ressources suffisantes à ces programmes. Cet écart est révélateur d'un déficit de financement considérable. Quant au sous-critère 3, 75 % des pays disposent de procédures propres à garantir que les ressources allouées sont dépensées conformément au budget (graphique 1). Ces données mettent en lumière une divergence entre les politiques, d'une part, et l'exécution pratique et le financement des activités de promotion de l'égalité des sexes, d'autre part.

Graphique 1

Pourcentage de pays et de zones où les différents sous-critères du critère 1 sont remplis



Source : Données communiquées par les pays concernant l'indicateur 5.c.1 des ODD (2018-2021).

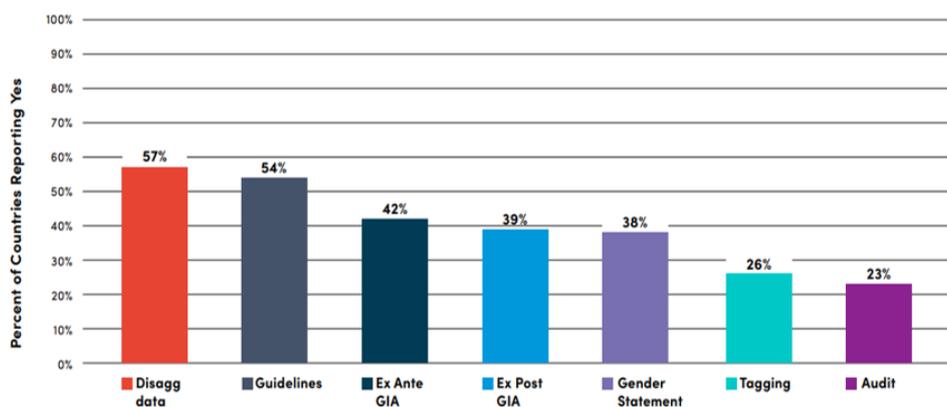
Note : Les pourcentages représentent le nombre total de pays et de zones ayant répondu « oui » à la question posée pour chaque sous-critère par rapport au nombre total de pays et de zones ayant répondu. Le sous-critère 1.1 se lit comme suit : « les politiques publiques et/ou programmes publics intègrent des objectifs bien définis en matière d'égalité des sexes, y compris les politiques et programmes dont l'égalité des sexes n'est pas la finalité première (services publics, protection sociale, infrastructures, etc.), mais qui prévoient des mesures destinées à résorber les disparités entre les sexes ». Le sous-critère 1.2 se lit comme suit : « les crédits budgétaires alloués aux politiques et/ou aux programmes sont suffisants pour que leurs objectifs généraux et leurs objectifs relatifs à l'égalité des sexes puissent être atteints ». Le sous-critère 1.3 se lit comme suit : « des procédures permettent de garantir que les ressources allouées sont dépensées conformément au budget ».

16. Les données sur l'indicateur 5.c.1 des ODD rendent aussi compte de l'efficacité de l'action des pays au regard des sept sous-critères du critère 2. La pratique la plus répandue est celle de la ventilation des données par sexe, qui a été adoptée par 57 % des pays, lesquels disposent donc d'une base solide pour analyser les disparités entre les sexes dans le cadre de l'établissement de leurs budgets. L'élaboration de directives relatives à la prise en compte des questions de genre dans l'affectation des crédits budgétaires est également une pratique assez largement adoptée, puisque 54 % des pays disposent de telles directives. En revanche, l'évaluation des incidences potentielles et réelles des politiques sur l'égalité des sexes est moins systématique : 42 % des pays seulement procèdent à des évaluations *ex ante*, et 39 % mènent des évaluations *ex post*. De surcroît, seuls 38 % des pays élaborent des déclarations consolidées sur les questions de genre dans le cadre de l'établissement des budgets, et 26 % à peine disposent d'un système de marquage des crédits budgétaires qui leur permet de suivre

les dépenses consacrées aux objectifs en lien avec l'égalité des sexes. La pratique la plus rare est celle de l'audit : seuls 23 % des pays vérifient rigoureusement que leurs budgets favorisent l'application de politiques tenant compte des questions de genre. La conclusion générale est que les pays doivent se doter de mécanismes d'exécution et de suivi plus solides pour s'assurer que leurs budgets contribuent effectivement à l'égalité des sexes.

Graphique 2

Pourcentage de pays et de zones où les différents sous-critères du critère 2 sont remplis

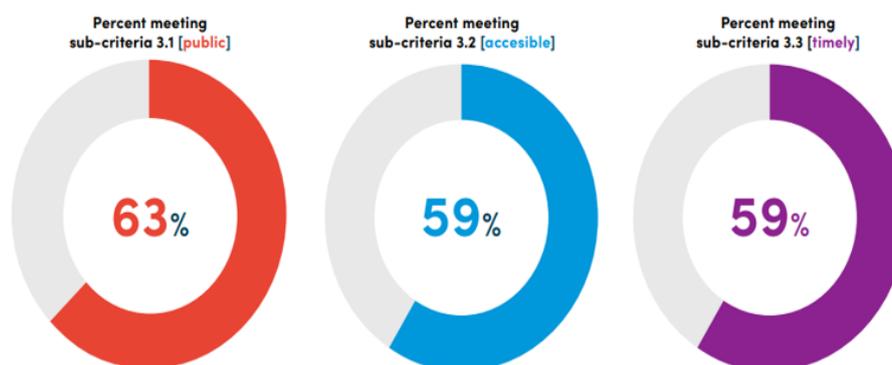


Source : Données communiquées par les pays concernant l'indicateur 5.c.1 des ODD (2018-2021).

Note : Le sous-critère 2.1 se lit comme suit : « le Ministère des finances ou l'organisme chargé de l'établissement du budget publie des circulaires ou autres directives dans lesquelles sont données des orientations précises quant à la prise en compte des questions de genre dans l'affectation des crédits budgétaires ». Le sous-critère 2.2 se lit comme suit : « les politiques et programmes phares qu'il est proposé d'inclure dans le budget font l'objet d'évaluations ex-ante de leurs incidences potentielles sur l'égalité des sexes ». Le sous-critère 2.3 se lit comme suit : « des statistiques et données ventilées par sexe sont utilisées dans le cadre des politiques et programmes phares de manière à éclairer les décisions relatives à leur financement budgétaire ». Le sous-critère 2.4 se lit comme suit : « l'État élabore, dans le cadre du budget, une déclaration claire sur les objectifs liés au genre (déclaration sur les questions de genre ou législation budgétaire soucieuse des questions de genre) ». Le sous-critère 2.5 se lit comme suit : « les dotations budgétaires font l'objet d'un "marquage", notamment selon une classification fonctionnelle, permettant de les mettre en lien avec les objectifs d'égalité des sexes ». Le sous-critère 2.6 se lit comme suit : « les politiques et programmes phares font l'objet d'évaluations ex post de leurs incidences sur l'égalité des sexes ». Le sous-critère 2.7 se lit comme suit : « le budget dans son ensemble fait l'objet d'un audit indépendant dont le but est d'évaluer dans quelle mesure il favorise l'application de politiques tenant compte des questions de genre ».

17. Le graphique 3 montre que 63 % des pays et zones publient des données sur les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes (sous-critère 3.1 : données publiques). Ils sont 59 % à rendre ces données accessibles via des sites Web officiels ou des circulaires (sous-critère 3.2 : données accessibles). Ils sont également 59 % à publier les données en temps voulu (sous-critère 3.3 : données actualisées). La plupart des pays rendent publiques leurs données sur les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes, signe d'une tendance encourageante à davantage de transparence. Des progrès restent toutefois à faire, puisque les pays sont légèrement moins nombreux à veiller à l'accessibilité et à l'actualité des données. Près de 40 % des pays ne remplissent pas ces deux sous-critères, et doivent donc redoubler d'efforts pour rendre les données sur les ressources budgétaires allouées aux questions de genre à la fois publiques et accessibles. La similitude des pourcentages donnés par le graphique 3 donne à penser que tout progrès au regard de l'un des sous-critères pourrait avoir une incidence positive sur les deux autres.

Graphique 3
Pourcentage de pays et de zones où les différents sous-critères du critère 3 sont remplis



Source : Données communiquées par les pays concernant l'indicateur 5.c.1 des ODD (2018-2021).

Note : Les pourcentages représentent le nombre total de pays et de zones ayant répondu « oui » à la question posée pour chaque sous-critère par rapport au nombre total de pays et de zones ayant répondu. Le sous-critère 3.1 se lit comme suit : « les données sur les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes sont rendues publiques ». Le sous-critère 3.2 se lit comme suit : « les données sont publiées de manière accessible sur le site Web du Ministère des finances (ou de l'organisme chargé de l'établissement du budget) et/ou dans des circulaires officielles ou des avis au public ». Le sous-critère 3.3 se lit comme suit : « les données sur les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes sont publiées en temps voulu ».

18. La région de la CEE a beau avancer sur la voie de l'égalité des sexes, la plupart des cibles de l'ODD n° 5 risquent fortement de ne pas être atteintes à l'horizon 2030. Des progrès n'ont pu être mesurés que pour la moitié d'entre elles. Les cadres stratégiques et juridiques de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de promotion de l'égalité des sexes (cible 5.1) évoluent trop lentement. Les disparités entre les sexes dans la répartition des tâches domestiques (cible 5.4) doivent également être comblées beaucoup plus rapidement. En revanche, la participation des femmes à la vie politique et économique (cible 5.5) est en hausse dans presque tous les pays de la région. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales (indicateur 5.5.1) a sensiblement augmenté et, bien que la parité soit encore loin d'être atteinte, pourrait dépasser un tiers d'ici à 2030 si les progrès se poursuivent. La cible qui consiste à renforcer l'utilisation des technologies clés pour favoriser l'autonomisation des femmes (cible 5.b), telle que mesurée par la proportion de la population possédant un téléphone portable (indicateur 5.b.1), est en bonne voie d'être atteinte⁹.

B. Restructurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes grâce à la budgétisation sensible au genre

19. La budgétisation sensible au genre fait son chemin partout dans le monde, notamment dans la région de la CEE. Les pays sont de plus en plus nombreux à tenir compte des questions de genre dans le cadre de l'établissement de leurs budgets¹⁰ et à analyser et restructurer leurs dépenses et recettes en fonction de leurs objectifs d'égalité des sexes. Ils intègrent les principes de la budgétisation sensible au genre dans leurs réformes de la GFP¹¹, garantissant l'inclusion stratégique de la problématique femmes-hommes dans leurs cadres budgétaires à moyen terme, la planification de leur budget annuel, la passation des marchés publics, la gestion des investissements publics et les audits internes et externes¹². Ils tiennent de plus en plus compte des questions de genre dans le cadre de leurs politiques et procédures financières, de sorte que celles-ci soient davantage en phase avec les politiques socioéconomiques dans

⁹ « Sustainable development in the UNECE Region: Facing a Headwind in 2024 ».

¹⁰ Document de travail du FMI (2021), « Gender Budgeting in G20 Countries ».

¹¹ République de Moldova.

¹² Autriche, Serbie, Albanie et Belgique.

leur ensemble¹³. Jusqu'à présent, l'accent a moins été mis sur les recettes (impôts, etc.), mais il y a une prise de conscience croissante de leur importance.

20. Beaucoup de pays se sont dotés de cadres juridiques et institutionnels et ont intégré dans leurs lois budgétaires organiques des exigences de prise en considération des questions de genre. Ils sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de l'importance des systèmes de suivi des ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes, et donc à mettre en place de tels systèmes. Pourtant, les données recueillies par ONU-Femmes, l'OCDE et le PNUD auprès de 105 pays montrent que seul un quart d'entre eux sont dotés de systèmes permettant un suivi systématique des dépenses consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les pays ont du mal à budgétiser, affecter et utiliser efficacement des fonds en faveur de l'application des lois et politiques nationales de promotion de l'égalité des sexes. Selon l'ONU, les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD n° 5 restent insuffisants et trop lents pour que les délais puissent être tenus.

21. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) redoublent d'efforts pour promouvoir l'égalité des sexes, objectif qu'aucun pays n'a encore réussi à atteindre. L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques a souligné la persistance de ce défi de l'égalité des sexes, que les revers infligés par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises avaient rendu plus complexe encore, rappelant la prévision du Forum économique mondial selon laquelle il faudrait 131 ans pour atteindre la parité femmes-hommes¹⁴. Elle a insisté sur le rôle crucial que jouaient les ISC dans le suivi des exigences d'égalité des sexes et le contrôle de leur respect en contribuant aux efforts déployés au niveau national pour évaluer et améliorer la prise en compte des questions de genre dans les budgets et les politiques. Une attention particulière est accordée au renforcement de la capacité des ISC à procéder à des audits de genre et à intégrer plus largement la problématique femmes-hommes dans leurs systèmes d'audit. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'action menée en vue d'accroître le rôle que jouent les ISC en faveur de l'égalité des sexes en améliorant la GFP¹⁵. Les ISC participent de plus en plus activement au contrôle de l'application des politiques et des pratiques budgétaires sensibles au genre¹⁶. Dans la région des Balkans occidentaux, par exemple, ONU-Femmes collabore stratégiquement avec les ISC pour renforcer leur capacité à mener des audits de genre. Les ISC de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie ont procédé en parallèle à un audit de performance régional¹⁷ consacré à l'ODD n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹⁸.

C. Le renforcement du rôle du secteur privé dans la résorption des disparités entre les sexes et la réalisation des ODD

22. Les marchés financiers ont aujourd'hui une ampleur telle que certains instruments sont susceptibles de contribuer à la résorption des inégalités entre les sexes¹⁹. En 2022, le marché obligataire mondial²⁰, sur lequel s'échangent une multitude de titres de dettes (obligations d'État, obligations de sociétés, etc.), pesait 133 000 milliards de dollars²¹.

¹³ Note technique d'ONU-Femmes (2023), « Strengthening public finance management systems for gender equality and women's empowerment ».

¹⁴ INTOSAI (2024), « Letter from the Chair ».

¹⁵ INTOSAI Development Initiative (2021), « Global Stocktaking Report 2020 ».

¹⁶ Entre mai et novembre 2023, l'institution chargée du contrôle des finances publiques de la République de Serbie a procédé à un audit de performance axé sur la budgétisation sensible au genre.

¹⁷ ONU-Femmes (2024), « Regional Parallel Performance Audit : Sustainable Development Goal 5 – Achieving Gender Equality », Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

¹⁸ Ibid. Début 2023, les ISC ont conclu un accord en vertu duquel elles ont procédé en parallèle à un audit de performance sur la base de la législation régissant l'organisation et le fonctionnement des signataires de cet accord, ainsi que des prises de position professionnelles (*professional pronouncements*) de l'INTOSAI, la teneur et la structure de l'accord étant conformes aux orientations « GUID 9000 ».

¹⁹ Société financière internationale (2021), « Bonds to Bridge the Gender Gap: A Practitioner's Guide to Using Sustainable Debt for Gender Equality ».

²⁰ <https://www.visualcapitalist.com/ranked-the-largest-bond-markets-in-the-world/>.

²¹ Évalué à plus de 51 000 milliards de dollars, le marché obligataire des États-Unis est le plus important au monde.

Le marché des obligations durables, en particulier, connaît une croissance rapide. Il comprend les obligations vertes, les obligations sociales, les *sustainability bonds* et les *sustainability-linked bonds*, qui servent à financer des projets bénéfiques pour l'environnement et la société, par exemple dans les secteurs des énergies renouvelables, de la santé ou de l'éducation. L'intégration d'une perspective de genre dans les obligations pourrait être un moyen d'accroître les ressources consacrées à la promotion de l'égalité des sexes.

23. En octobre 2013, les institutions financières internationales ont harmonisé les indicateurs de l'incidence que leurs opérations d'investissement dans le secteur privé ont sur le développement²². Il aura toutefois fallu attendre 2019 pour qu'une équipe soit chargée d'assortir les indicateurs harmonisés de critères relatifs au genre, l'objectif étant que ces critères soient actualisés, bien délimités et adaptés au domaine du financement du développement. De tels progrès peuvent contribuer à renforcer les partenariats public-privé, aidant les pays à tirer parti des vastes ressources des marchés financiers tout en garantissant des pratiques d'investissement durables et responsables.

24. L'égalité des sexes est, dans le contexte des questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG), un moyen puissant de promouvoir l'adoption de pratiques durables et responsables par les entreprises. Aspect fondamental de la dimension sociale de toute démarche ESG, elle garantit que les entreprises accordent la priorité à l'égalité de salaire à travail égal, à l'équité de traitement, à la diversité et à l'inclusion²³.

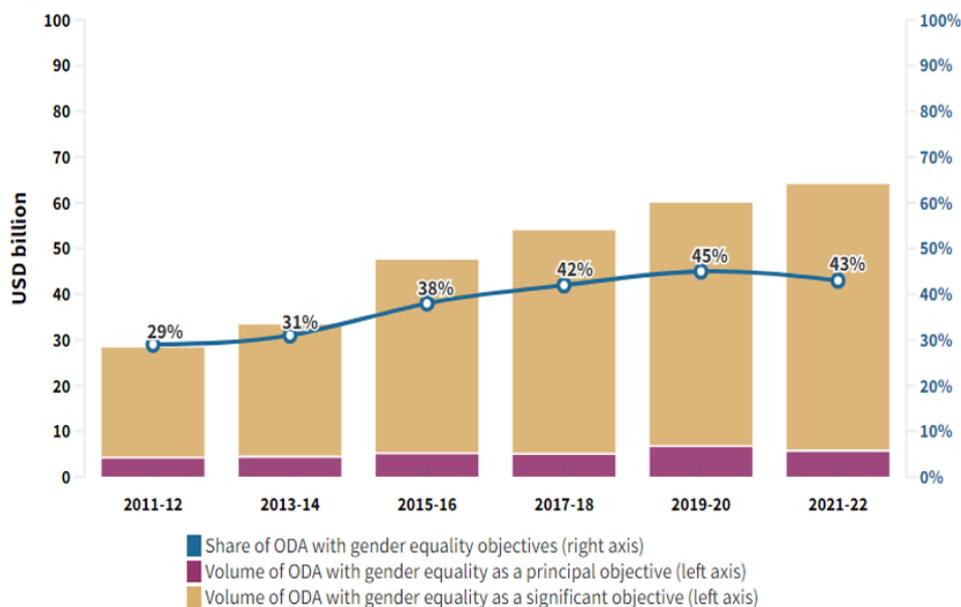
D. Les flux d'aide au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région de la CEE

25. En 2021-2022, l'égalité des sexes était un objectif de 43 % des flux d'aide publique au développement (APD) bilatérale ventilable (64,1 milliards de dollars) (graphique 4), soit une légère baisse par rapport à 2019-2020 (45 %). L'essentiel de ces flux (58,3 milliards de dollars ou 39 %) a servi à financer des programmes dans le cadre desquels l'égalité des sexes était un objectif parmi d'autres. Seuls 4 % des flux ont été consacrés à des programmes dont l'égalité des sexes était le principal objectif, ce qui cadre avec les années précédentes.

²² Mémoire concernant l'harmonisation des indicateurs de l'incidence que les opérations d'investissement des institutions financières internationales dans le secteur privé ont sur le développement. Voir <https://indicators.ifipartnership.org/indicators/joint-impact-indicators-jii/gender-jii/>.

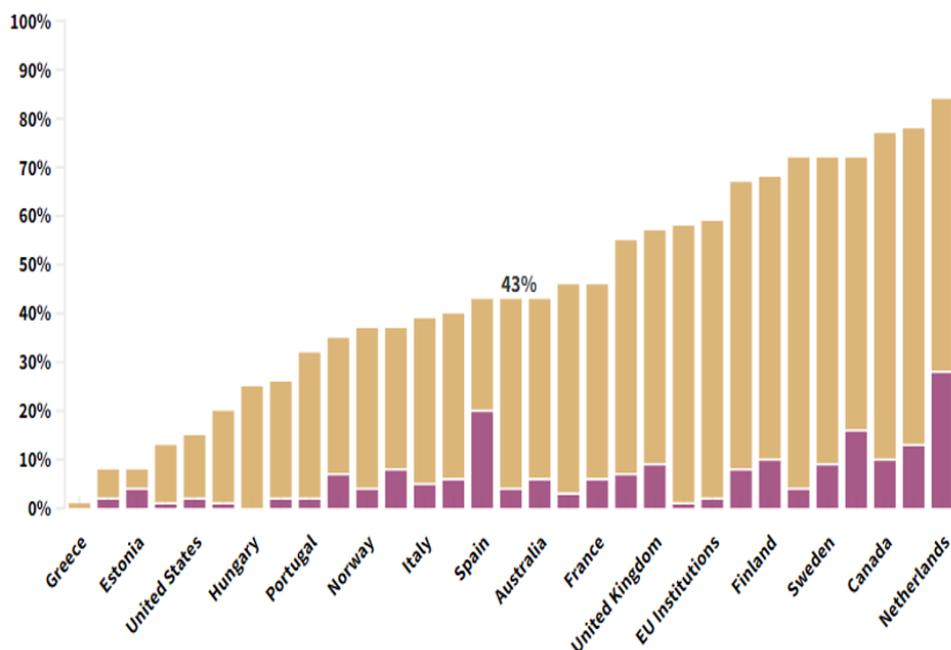
²³ <https://www.equalsalary.org/gender-equality-a-catalyst-for-accelerating-esg/>.

Graphique 4
Volume et part des flux d'APD consacrés à des programmes dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient l'un des objectifs (2011-2022)



Source : Système de notification des pays créanciers, statistiques de l'OCDE et du CAD.
 Note : Sont comptabilisés les programmes dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient l'objectif principal ou un objectif important.

Graphique 5
Part des flux d'APD consacrés à des programmes dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient l'un des objectifs, par membre du CAD (moyenne sur la période 2021-2022)



Source : Système de notification des pays créanciers, statistiques de l'OCDE et du CAD.
 Note : La Pologne et la Lituanie ne sont pas incluses, car les données disponibles portaient sur moins de 50 % des flux.

26. Les Pays-Bas, dont 84 % des flux d'APD ciblaient l'égalité des sexes, arrivaient en tête parmi les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, suivis de l'Irlande, du Canada, de l'Islande, de la Suède et de la Suisse, qui dépassaient tous la barre des 70 % (graphique 5). L'aide humanitaire et l'aide au secteur énergétique étaient les domaines dans lesquels la proportion de programmes ciblant l'égalité des sexes était la plus faible (18 % et 30 %, respectivement). Les flux d'aide aux organisations de défense des droits des femmes et aux institutions publiques ont chuté à 631 millions de dollars par an, contre 891 millions en 2019-2020. Les fonds consacrés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles s'élevaient en moyenne à 563 millions de dollars par an, soit moins de 1 % du volume total de l'APD bilatérale ventilable.

III. Obstacles

A. Rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays pour réduire systématiquement les disparités entre les sexes et absence de prise en compte des questions de genre dans les situations d'urgence

27. L'un des obstacles à la résorption des disparités entre les sexes et à la réalisation de l'ODD n° 5 est le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays pour promouvoir l'égalité des sexes, conséquence de crises mondiales telles que les changements climatiques, les conflits armés ou les urgences de santé publique (pandémie de COVID-19, par exemple). En 2022, les flux d'APD à destination de l'Ukraine ont considérablement augmenté pour atteindre 18,9 milliards de dollars, contre 1,3 milliard de dollars en 2021. Toutefois, 90 % de ces flux (17,1 milliards de dollars) ont servi au financement de programmes qui n'incluaient pas d'objectifs de promotion de l'égalité des sexes. Seuls 44 millions de dollars ont été affectés à des projets dont l'égalité des sexes était le but premier. En situation d'urgence, les États sont soumis à des tensions budgétaires, et les questions de genre ne sont pas prises en compte dans l'attribution des fonds d'urgence, de sorte que les inégalités entre les sexes persistent, et peuvent même s'aggraver. L'idée est donc non seulement de prôner leur prise en considération dans tous les contextes budgétaires, mais aussi de susciter une prise de conscience quant à leur utilité et à leur importance, afin qu'elles fassent partie intégrante de toutes les décisions financières, surtout en temps de crise, lorsque les risques de creusement des inégalités entre les sexes sont accrus. Une telle intégration stratégique des questions de genre peut contribuer au maintien de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes, voire à son renforcement, même quand les tensions budgétaires sont à leur paroxysme.

28. Il est urgent, pour atteindre l'ODD n° 5 et l'ensemble des 17 ODD, de restructurer en profondeur les mécanismes de financement. Il faut réorienter systématiquement les ressources vers ces objectifs pour garantir leur pleine réalisation. Sans un engagement résolu en faveur de réformes globales et ambitieuses, qui aboutissent à l'application rigoureuse de procédures de budgétisation sensibles au genre, les efforts déployés pour atteindre l'ODD n° 5 et les autres ODD risquent de rester fragmentés et inefficaces. Un manque d'ambition peut se manifester par une législation faible, un financement insuffisant et une prise en compte limitée des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les décisions financières de manière plus large.

B. Insuffisance des ressources affectées au développement et à la pérennisation de procédures de planification et de budgétisation sensibles au genre dans le cadre des systèmes de gestion des finances publiques

29. L'un des grands obstacles à l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays pour résorber les disparités entre les sexes est l'insuffisance des fonds alloués à l'élaboration de systèmes de GFP sensibles aux questions de genre (cadre juridique, règles, procédures, lignes directrices, modèles et capacités). Ce déficit empêche l'intégration

d'exigences de prise en considération de la problématique femmes-hommes dans toutes les phases du processus budgétaire (planification, exécution, remontée de l'information et audit), ainsi que l'intégration d'une perspective de genre dans les procédures de gestion des investissements publics et de passation des marchés publics. Il est également essentiel, pour faciliter la prise en compte des questions de genre, les opérations de consolidation, le suivi des fonds alloués et la remontée de l'information, d'apporter une assistance technique aux pays qui en ont besoin et d'améliorer les systèmes informatiques de planification budgétaire.

30. Contrairement aux réformes de la GFP, qui peuvent prendre une dizaine d'années à mettre en œuvre et bénéficient généralement de ressources importantes, on attend souvent des procédures de GFP sensibles au genre que celles-ci produisent des résultats tangibles dans des délais irréalistes, parfois en l'espace d'un an ou deux seulement. De telles attentes risquent d'être source de déception, car elles peuvent amener à penser, à tort, que des ajustements mineurs déboucheront sur des changements profonds. De surcroît, si la réforme de la GFP et le développement d'une GFP sensible au genre sont considérés comme des entreprises distinctes et indépendantes, les résultats seront généralement insatisfaisants, car ces processus doivent être étroitement intégrés. Sans cette intégration cruciale, les réformes suivent des voies parallèles sans avoir l'effet escompté.

31. Un autre obstacle est la lenteur des réformes globales de la GFP, qui améliorent la planification des politiques et des budgets, leur alignement, leur exécution, leur suivi et leur évaluation, ainsi que la remontée d'informations sur les résultats, et rendent le processus plus transparent. La budgétisation sensible au genre ne doit pas être considérée comme indépendante de ces réformes ; elle peut en faire partie intégrante.

C. Questions transversales et manque de coordination intersectorielle

32. Dans le contexte du financement sensible au genre, comme dans celui du financement vert, les questions transversales, qui soulèvent de vastes enjeux sociétaux, sont source de difficultés, car elles transcendent les barrières sectorielles et exigent la coopération d'acteurs de multiples domaines. Des efforts concertés sont nécessaires pour intégrer et coordonner des domaines divers, le but étant que les considérations de genre fassent partie intégrante des processus de planification et de décision de tous les secteurs. Étant donné que les questions transversales requièrent des allocations budgétaires issues de plusieurs sources, leur financement peut être entravé par des approches cloisonnées ou par un manque de communication entre les différents secteurs. Une coordination efficace est donc cruciale, et elle passe par la création de solides mécanismes de communication interdépartementale et de planification conjointe, qui permettent de garantir le caractère global des mesures de promotion de l'égalité des sexes et leur mise en œuvre uniforme dans tous les secteurs concernés. Les traditionnelles stratégies cloisonnées doivent être remplacées par une stratégie plus holistique, qui comporte de multiples composantes interconnectées, et oriente les ressources et les interventions vers des objectifs communs d'égalité entre les sexes.

D. Intégration lacunaire des questions de genre dans les cadres financiers bilatéraux et multilatéraux

33. Lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche intégrée et globale des questions de genre, les décisions financières des organisations bilatérales et multilatérales, de même que la remontée d'information sur leurs résultats, peuvent être un vecteur de promotion de l'égalité des sexes, mais une telle approche fait généralement défaut. Ces organisations traitent souvent les questions de genre non pas comme une composante à part entière de leurs processus de planification et de budgétisation, mais plutôt comme une considération secondaire. Du fait de cette fragmentation, leurs allocations financières ne contribuent pas systématiquement à l'égalité des sexes. L'analyse des questions de genre ne doit pas être une amélioration annexe ou optionnelle des cadres existants, mais faire partie intégrante de la prise de décisions, de sorte que toutes les décisions financières concourent à l'égalité des sexes. Sans une intégration stratégique et systémique de la problématique femmes-hommes, l'impact sur la résorption des disparités entre les sexes demeure sous-optimal.

E. Multiplication de cadres budgétaires spécialisés

34. La budgétisation est essentielle à une gouvernance efficace, car elle garantit que les ressources sont allouées de manière efficiente pour répondre aux divers besoins de la société. Toutefois, la multiplication des cadres budgétaires spécialisés, axés par exemple sur les enfants, les ODD ou l'écologie, constitue un défi inédit. Ces cadres sont utiles pour traiter des questions particulières, mais ils peuvent conduire à une fragmentation des efforts et à un manque de clarté quant à l'orientation générale des activités. À la place d'une stratégie coordonnée, qui englobe les multiples dimensions des enjeux sociaux et environnementaux, les pays pourraient se retrouver avec des initiatives fragmentées, qui ne se renforcent pas mutuellement. Des priorités concurrentes entre les différents cadres budgétaires peuvent créer des conflits dans l'affectation des ressources, et l'absence d'intégration de ces budgets spécialisés peut aboutir à des politiques discordantes, qui fragilisent la vision stratégique globale de la gouvernance. De surcroît, la gestion de multiples budgets spécialisés nécessite des ressources administratives supplémentaires. Elle se traduit par un manque d'efficacité et par des coûts opérationnels plus élevés, et le suivi de l'exécution de ces budgets peut être complexe et demander beaucoup de ressources lui aussi, compliquant l'évaluation de leur impact global.

F. Absence d'intégration stratégique des questions de genre dans tous les instruments financiers

35. La promotion des questions de genre dans le secteur financier passe par une intégration plus stratégique du genre dans tous les instruments financiers, et pas seulement dans les obligations axées sur l'égalité des sexes (*gender bonds*), ce qui constitue un défi de taille. En effet, l'accent reste souvent mis sur la création de produits de niche, tels que les *gender bonds*, qui risquent de ne capter qu'une petite partie du marché. Cette approche étroite néglige la nécessité d'incorporer une perspective de genre dans les produits financiers les plus répandus, comme les obligations traditionnelles et durables. Le véritable défi consiste à persuader les investisseurs du secteur privé d'adopter une approche sensible au genre dans toutes leurs activités d'investissement. Un tel changement de cap suppose une réforme stratégique et globale de la façon dont les questions de genre sont intégrées dans les systèmes financiers, de sorte que les investissements traditionnels contribuent effectivement à la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD n° 5, qui porte sur l'égalité des sexes.

IV. Mesures prioritaires

A. Redoubler d'efforts et d'ambition pour restructurer le financement de la promotion de l'égalité des sexes en vue d'atteindre l'ODD n° 5 et les autres ODD

36. Pour atteindre pleinement l'ODD n° 5 et les autres ODD, il faut restructurer en profondeur les mécanismes de financement afin de les aligner sur ces objectifs. Une approche stratégique du financement des ODD, qui tienne compte des questions de genre, doit être intégrée dans l'ensemble des politiques macroéconomiques, et les ressources consacrées à l'égalité des sexes doivent être revues nettement à la hausse pour garantir la pérennité et l'efficacité des mesures prises. Pour ce faire, les pays doivent renforcer leurs institutions et élargir la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent pour financer des services publics de qualité, qui soient équitables, inclusifs, abordables et accessibles, contribuent à la promotion des droits de toutes les femmes et les filles, et favorisent l'égalité des sexes.

37. Les pays doivent s'employer, à titre prioritaire, à investir plus massivement pour renforcer les capacités humaines, remédier au problème des activités de soins non rémunérées et promouvoir l'accès de toutes les femmes à un emploi décent. Les parties prenantes, y compris les décideurs et les responsables de la planification financière, doivent comprendre qu'il est indispensable, pour atteindre les ODD, que les décisions financières soient prises compte tenu de la problématique femmes-hommes, ce qui suppose de revoir en profondeur la hiérarchisation et l'exécution des engagements financiers, afin que les considérations de

genre soient intégrées dans tous les scénarios, en particulier dans les scénarios d'urgence (conflits armés, changements climatiques, crises sanitaires mondiales, etc.).

38. Les réformes doivent être opérées de toute urgence pour aider tous les pays à mobiliser et à dépenser des ressources en faveur du développement durable. Dans un monde inégalitaire et en proie à des crises multiples, les défaillances persistantes de l'architecture financière internationale sont de plus en plus visibles. Il faut agir sans tarder pour réformer le dispositif mondial de sécurité financière et intensifier la coopération fiscale internationale en mettant l'accent sur la lutte contre les flux financiers illicites, la fraude fiscale et l'évasion fiscale, afin que davantage de ressources budgétaires puissent être investies dans l'élimination de la pauvreté des femmes et des filles.

39. À la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine, en 2024, a été créée une alliance pour un relèvement sensible au genre et inclusif de l'Ukraine (Alliance for Gender-Responsive and Inclusive Recovery of Ukraine), dont le but est d'accroître les fonds consacrés à la promotion de l'égalité de sexes dans le cadre de la reconstruction de l'Ukraine. L'un des principaux engagements consiste à tenir compte de la problématique femmes-hommes dans l'affectation des ressources. Il s'agit notamment d'allouer une plus grande part des fonds à des projets destinés à promouvoir l'égalité des sexes et à protéger les femmes et les filles, d'utiliser les marqueurs de genre du CAD de l'OCDE et de veiller à ce que l'utilisation des fonds fasse l'objet d'un suivi et de rapports transparents. Cette alliance pourrait servir de modèle dans le cadre du financement d'autres opérations de relèvement.

B. Investir plus de ressources dans la création de systèmes de GFP sensibles aux questions de genre

40. Pour garantir et accroître le financement des efforts de promotion de l'égalité entre les sexes, les pays doivent s'efforcer, à titre prioritaire, de consacrer plus de ressources à la mise en place et au maintien de systèmes de budgétisation sensibles au genre et d'adopter une approche globale des systèmes de GFP. Ils doivent procéder de façon progressive et méthodique, en faisant en sorte que les principes de la budgétisation sensible au genre soient prévus par la loi et incorporés dans leurs cadres budgétaires à moyen terme, la planification de leur budget annuel, la remontée d'informations sur les résultats, l'exécution des budgets et les audits de performance. Ces principes devraient aussi être appliqués à l'ensemble des aspects complémentaires des systèmes de GFP : collecte des recettes, gestion de la dette, gestion des investissements publics, passation des marchés, etc. Il convient de noter que la coexistence de multiples cadres budgétaires spécialisés, axés par exemple sur les enfants, les ODD, l'écologie ou l'égalité des sexes, pourrait conduire à une fragmentation des efforts et à un manque de clarté quant à l'orientation générale des activités. Pour remédier au problème, il est recommandé aux pays d'adopter une approche intégrée, qui fasse concorder ces cadres de budgétisation spécialisés avec les grandes stratégies nationales et les priorités budgétaires. Une telle approche suppose de veiller à ce que les cadres soient compatibles et synergiques, afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de renforcer la cohérence des politiques et des budgets.

C. Étendre la prise en compte des questions de genre au processus budgétaire des organisations bilatérales et multilatérales (planification et établissement de rapports sur les résultats)

41. La prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire des organisations bilatérales et multilatérales (planification et établissement de rapports sur les résultats) devrait être une priorité stratégique, car elle permettrait de tirer parti de l'influence considérable que ces organisations exercent sur l'utilisation des fonds dans le cadre de diverses réformes du secteur public. En intégrant stratégiquement les questions de genre dans leurs activités de planification et leurs opérations financières, ces organisations pourraient s'assurer que leurs ressources servent à financer des initiatives destinées, directement et indirectement, à réduire les disparités entre les sexes. Outre qu'elles optimiseraient l'utilisation de l'aide et des fonds de développement dans la lutte contre les inégalités fondées sur le genre, elles établiraient une norme de prise en compte de la dimension de genre dans les pratiques financières. Leur exemple encouragerait les pays bénéficiaires et les institutions

partenaires à adopter des pratiques similaires, qui se diffuseraient à différents niveaux de gouvernance et dans différents secteurs.

D. Intégrer une approche sensible au genre dans les instruments financiers et les investissements du secteur privé

42. L'adoption d'une approche stratégique de la promotion de l'égalité des sexes suppose d'intégrer une perspective de genre dans les instruments financiers, y compris les obligations traditionnelles et les obligations durables. Les émetteurs pourraient ainsi s'appuyer sur les cadres existants plutôt que de créer des obligations axées sur l'égalité des sexes (*gender bonds*) entièrement nouvelles, qui risqueraient de ne capter qu'une petite partie du marché. Par exemple, l'intégration d'indicateurs clefs de performance et de cibles en lien avec les questions de genre dans les obligations dites *sustainability-linked* suffirait à ce que celles-ci soient en phase avec l'ODD n° 5. En outre, la conjonction des questions transversales de genre avec d'autres objectifs de durabilité contribuerait à maximiser l'impact de ces instruments financiers. Une telle démarche renforcerait l'efficacité de la finance durable et garantirait un accès plus large et plus inclusif aux ressources. Les pays pourraient aussi proposer des activités de formation aux acteurs privés et mettre des ressources à leur disposition pour les informer sur les avantages des investissements sensibles aux questions de genre, et ainsi contribuer plus activement à l'égalité des sexes et à la réalisation des ODD.

E. Investir dans la mise au point de systèmes d'information axés sur le genre et dans l'accessibilité et la convivialité des plateformes de données pour éclairer la prise de décisions

43. Pour promouvoir la prise de décisions favorables à la résorption des disparités entre les sexes, les pays devraient investir dans la mise au point de systèmes d'information axés sur la problématique femmes-hommes. Ils devraient consacrer des ressources importantes à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données ventilées par sexe, en s'efforçant d'accroître le volume et la variété des données, et d'améliorer l'accessibilité et la convivialité des plateformes de données. Il leur faut aussi améliorer leurs systèmes de données pour faciliter le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD relatifs au genre, favorisant ainsi l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre de mesures ciblées.

F. Procéder à davantage d'audits budgétaires axés sur le genre à l'aune des indicateurs relatifs aux ODD et assurer le suivi des ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes et aux organisations et collectifs de femmes

44. Pour promouvoir efficacement l'égalité des sexes et la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD n° 5, il est crucial de procéder à davantage d'audits budgétaires axés sur le genre. Il s'agit d'évaluer de manière critique les incidences que les investissements et les allocations budgétaires ont sur l'égalité des sexes, et d'en rendre compte de façon transparente. Ces audits devraient permettre d'évaluer si les fonds servent effectivement à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans différents secteurs. En outre, il est essentiel de garantir le suivi systématique et la transparence des allocations explicitement affectées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'appui aux organisations et collectifs de femmes. Une telle démarche contribuerait non seulement à soutenir la réalisation de l'ODD n° 5, mais aussi à accroître la prise en compte des questions de genre dans le contexte du financement des ODD dans leur ensemble.